

## Conseils lors d'envoi international d'instrument pour réparation-maintenance

- 1- Vous aurez besoin d'un numéro **RMA** qui vous sera fourni par GDD. Ce numéro doit être inscrit sur la Facture commerciale dans la case Export reference. (Note : le formulaire de la facture commerciale est en anglais seulement).
- 2- Assurez-vous d'envoyer l'instrument avec toutes ses composantes et accessoires défectueux. Si possible, ajoutez une liste du contenu de l'expédition.
- 3- Assurez-vous d'informer votre Transitaire de livrer l'équipement au bureau de GDD. **(Incoterm: DAP – GDD's office, 860 blvd Chaudière, Quebec City, Quebec, Canada).**
- 4- Assurez-vous d'informer votre Transitaire que notre courtier canadien en douanes est **MODAL LOGISTIQUE.**
  - Remplir la Facture commerciale en utilisant le modèle fourni.
  - Utiliser le papier en-tête ou le logo de votre entreprise sur la facture commerciale.
  - Les sections déjà complétées doivent rester les mêmes (ex : Consignee).
  - Remplir toutes les informations surlignées de la facture commerciale.
  - Si votre instrument est encore sous garantie, veuillez ajouter l'information comme suit : **Reason for Export : Goods to be repaired under warranty in Canada.**
  - À titre indicatif, le code tarifaire canadien **HS Tariff # 9813.00.0097** s'applique aux marchandises canadiennes qui retournent au Canada pour l'entretien, en évitant les droits de douane.
  - Si possible, inscrire la valeur d'achat initiale de l'instrument ainsi que la devise \$.
  - Inclure quatre (4) factures commerciales dûment signées à la lettre de transport (waybill).